

# « À l'aide » à domicile

Les associations d'aide à domicile, en difficulté financière, se tournent vers le conseil général. Dans ce contexte, des salariés d'Eliad ont manifesté hier à Vesoul.

**A**vec le vieillissement de la population, le secteur de l'aide à domicile – souvent présenté comme un gisement d'emplois non délocalisables – a-t-il réellement le vent en poupe ? Pas si simple à en croire les salariés d'Eliad qui ont manifesté hier à Vesoul devant le conseil général.

L'association d'aide à domicile, née le 30 avril 2013 de la fusion entre la Fassad 70 et l'Assad Besançon-Pontarlier, emploie 1.200 personnes en Haute-Saône et dans le Doubs. « On a perdu 200 postes depuis la fusion », regrette Sylvie Barthe, élue CGT d'Eliad. « C'est un peu moins », estime la directrice de l'association, Marie-Paule Belot. « En Haute-Saône, nous avons 593 aides à domicile en 2011 contre 440 en 2014. » En équivalents temps plein, la baisse est significative aussi : 356 en 2011 contre 310 en 2014.

La situation ne va pas en s'améliorant : « On ferme des antennes pour l'accueil des usagers à Gray, Port-sur-Saône, Gy, Pesmes, Héricourt », indique Sylvie Barthe. « Il y a des menaces de licenciement en permanence, des suppressions d'équipes. » La direction ne cache pas qu'une réflexion est engagée sur « la suppression d'emplois administratifs » ou la « réduction des frais de déplacement » des aides à domicile.

La raison de ces économies ? Eliad devrait perdre 1,8 million d'euros (M€) en 2014. « Nous sommes très inquiets sur l'avenir de l'association », résume la directrice d'Eliad. Constat partagé par les syndicats : « Si ça continue comme ça, on ne sera plus là en 2016 », redoute Sylvie Barthe.

Face à cette situation, à l'appel d'une intersyndicale CFDT/CGT, des salariés d'Eliad se sont rassemblés hier devant le conseil général de la Haute-Saône. À midi, une soixantaine de manifestants avaient été dénombrés. Une délégation a été reçue dans l'après-midi par le président du conseil général, Yves



■ Les représentants syndicaux d'Eliad, association d'aide à domicile, demandent au conseil général de revaloriser le taux horaire de l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) versée aux personnes âgées dépendantes. Photo Dominique ROQUELET

Krattinger.

Les syndicats lui demandent de revaloriser le taux horaire de l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA), versée par le conseil général pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes. En Haute-Saône, ce taux est fixé à 17,70 € depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier et passera à 18,20 € le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Une nouvelle revalorisation de 0,50 € est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit une augmentation « de 8,7 % en 18 mois », met en avant le Département.

Ces augmentations sont jugées « dérisoires » par les manifestants, qui rappellent de leur côté que le taux horaire de l'ADPA n'avait pas évolué entre 2006 et 2014. « Pendant ce temps, le Smig a augmenté de 15 % », notent-ils. Ils demandent donc que l'ADPA passe la barre des 20 € en Haute-Saône pour permettre à Eliad d'équilibrer son budget. Le chiffre n'est pas choisi au hasard : il correspond au niveau de prise en charge par l'Assurance retraite de l'aide à domicile pour les GIR 5 et 6, c'est-à-dire des personnes moins dépendantes que celles bénéficiant de l'ADPA.

Guillaume MINAUX

## « Bouc émissaire »

► Face aux revendications d'Eliad, le conseil général de la Haute-Saône a le sentiment d'être un « bouc émissaire ». Le Département souligne qu'en 2013, l'activité de l'association a reculé de près de 20 % en ce qui concerne les personnes en GIR 5 et 6. Pour ces dernières, l'aide à domicile est financée par les mutuelles et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), non par le conseil général.

► Celui-ci estime par ailleurs que « la direction d'Eliad n'a jamais mis en œuvre les mesures d'économies attendues de la fusion Assad 25 - Fassad 70, ni de mesures de réduction de ses frais de structure. Elle n'a pas davantage conduit les adaptations nécessaires au désengagement des mutuelles et de la Carsat, préférant à cela la facilité d'essayer de faire porter tout l'effort au contribuable. »

► La direction d'Eliad dément : elle emploie moins d'aides à domicile que par le passé et n'a pas remplacé certains départs dans ses services administratifs (quatre postes cette année).